

Communiqué de presse

## **Don d'organes : de bons chiffres, mais il reste encore beaucoup à faire**

*Berne, le 15 janvier 2018* – **La population, le personnel médical spécialisé et le monde politique sont en grande partie en faveur du don et de la transplantation d'organes. En 2012, la Suisse comptait 96 donateurs. Ils étaient 145 en 2017. Même si le nombre de donateurs augmente lentement sur le long terme, le taux de refus reste élevé car, trop souvent encore, les proches ne connaissent pas la volonté du défunt. Donner son consentement dans le sens de la personne décédée représente souvent une lourde charge pour la famille.**

L'année dernière, la Suisse a enregistré 145 donateurs post-mortem, dont 106 (12,6 donateurs par million d'habitants) en état de mort cérébrale (DBD\*) et 39 en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire (DCD\*\*). Ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis l'introduction du programme DCD en 2011. Avec 12,6 donateurs par million d'habitants, la Suisse est toujours en deçà des attentes par rapport au nombre de donateurs en état de mort cérébrale. L'objectif visant à atteindre plus de 20 donateurs par million d'habitants d'ici l'année 2018 semble donc peu réalisable. Au 31 décembre 2017, 1478 personnes se trouvaient sur la liste d'attente, un chiffre qui n'a pas augmenté par rapport à 2016. L'année dernière, 75 patients de cette liste sont décédés par faute d'organes susceptibles de leur sauver la vie. La pénurie d'organes en Suisse est toujours responsable de deux décès par semaine.

La détection améliorée des donateurs dans les hôpitaux, la réintroduction du don d'organes après un arrêt cardio-circulatoire, l'établissement d'une formation nationale homogène des spécialistes ainsi que le financement dédié des spécialistes du don d'organes et de tissus (SDOT) dans les hôpitaux ont fini par désamorcer la pénurie de dons. Le taux de refus, qui s'élève à 60 pour cent, est cependant encore très élevé. En 2018, Swisstransplant veut à nouveau se pencher sur les causes à l'origine du faible nombre de donateurs et du taux de refus élevé.

La Junior Chamber International (JCI) a également reconnu l'urgence de la pénurie d'organes et a lancé en octobre 2017 l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes ». L'objectif de cette initiative est d'obtenir une modification de la Constitution afin que chaque adulte devienne un donneur d'organes potentiel en cas de décès, sauf si, de son vivant, il a fait inscrire son opposition au don dans un registre officiel. Si la famille refuse un don d'organes lors de l'entretien en argumentant que ce don, en dépit de l'absence d'entrée dans le registre, ne correspondrait pas au souhait du défunt, aucun prélèvement d'organes n'aura alors lieu. Le modèle du consentement présumé doit donner à chaque citoyen la certitude que sa volonté sera prise en compte dans tous les cas, peu importe que ce soit pour ou contre le don d'organes.

Swisstransplant soutient les auteurs de cette initiative dans leur volonté d'apporter des certitudes à la population par une modification du système, qui passerait du consentement explicite au consentement présumé. L'opinion foncièrement favorable de la population par rapport au don d'organes pourrait alors être documentée de façon électronique et moderne avec la création obligatoire d'un registre. Les 1478 patients de la liste d'attente pourraient ainsi voir s'améliorer leur chance de recevoir un organe compatible.

\* Donation after Brain Death

\*\* Donation after Circulatory Death

### **Contact pour les questions médias**

Swisstransplant

PD Dr Franz F. Immer, directeur de Swisstransplant

Tél. : +41 58 123 80 00

Pierre-Yves Maillard, Président du conseil de fondation de Swisstransplant et Conseiller d'État

Tél. : +41 79 743 42 37

[media@swisstransplant.org](mailto:media@swisstransplant.org)

Informations sur l'initiative et téléchargement des feuilles de signatures :

[www.swisstransplant.org/initiativepopulaire](http://www.swisstransplant.org/initiativepopulaire)

### **Swisstransplant – Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes**

Swisstransplant organise au niveau national, sur mandat des cantons, toutes les activités relatives à l'attribution d'organes et collabore avec les organisations étrangères d'attribution. La Fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes est mandatée par la Confédération suisse pour assurer l'attribution des organes aux receveurs en conformité avec la loi. Swisstransplant gère également la liste d'attente des receveurs d'organes. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org).